



Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray

Destination *groupes*

2022



Le Pays de Bray

NOTRE DESTINATION



Le Pays de Bray, surnommé "[l'Oise Normande](#)" est une destination idéale pour les amoureux du patrimoine et de la nature. Située à 1h de Paris, de Rouen ou d'Amiens et proche de Beauvais, la destination regorge de trésors et de curiosités. Vous pourrez [découvrir](#) les petits villages qui vous font ouvrir l'œil, [rencontrer](#) les artisans et producteurs locaux qui partagent leur quotidien ou [admirer](#) la splendeur du patrimoine qui traverse le temps.

Nous proposons également des sorties "couplées" avec des destinations proches et toutes aussi touristiques dans l'Oise, l'Eure ou la Seine-Maritime : Gerberoy, Forges-les-Eaux, Lyons-la-Forêt.

En formule "clé en main" ou à la carte, osez faire un détour !



*Une demande ?
Une envie d'excursion ?
Contactez-moi !*

Élise GAZEL

egazel@cc-paysdebray.fr

+33 (0)3 44 82 62 74

+33 (0)6 82 34 52 50

Suivez le guide !



Les idées-circuits :

- N°1 : Les merveilles de l'Oise Normande p. 4-5
- N°2 : Escapade 100% nature p. 6-7
- N°3 : Des eaux aux ânes p. 8-9
- N°4 : Du beau village à la ferme p. 10-11
- N°5 : Découverte & savoir-faire p. 12-13
- N°6 : Du jardin à la bouche p. 14-15

À la carte :

Envie de la visite du circuit n°1 et de la découverte du n°3 ? C'est possible ! Retrouvez tous les sites que nous proposons à la visite, pour une demi-journée ou journée sur-mesure

p. 16-20

Suggestions de menus

p. 21-25

Conditions particulières de vente

p.26-27

Les offres proposées sont soumises à réservation et contractualisées.

Des frais de dossier à hauteur de 10.00€ sont appliqués pour toute demande de circuit.

COVID-19:

L'Office de tourisme du Pays de Bray et les partenaires s'engagent à vous recevoir dans le respect des gestes barrières et des normes sanitaires en vigueur au moment de votre venue.

L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours - N°IM0601200015



Les merveilles de l'Isle Normande



À partir de
35.00€

/personne*

*sur une base de 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.

Le tarif comprend :
les visites des sites, le déjeuner boissons
comprises.

Le tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les
dépenses personnelles, les éventuels
suppléments du déjeuner.

Idéal pour un groupe
de 10 à 50 personnes

Le conseil d'Élise :

Prévoyez de bonnes chaussures et votre
appareil photo pour immortaliser la
splendeur de l'Abbatiale !



Au programme de votre journée...

10h00 : visite guidée du village de Gerberoy

Aux abords des ruelles pavées, découvrez l'un des plus beaux villages de France. Les maisons du XVIIe et XVIIIe siècle, colorées, en bois, en torchis, en briques ou en silex font de Gerberoy un lieu de flânerie unique. Source d'inspiration pour l'impressionnisme, elles disposent de magnifiques rosiers grimpants sur les façades et inspirèrent notamment Henri le Sidaner. Vous pourrez également découvrir grâce à votre guide, l'histoire et le passé glorieux du village lui conférant quelques vestiges hors du temps.

12h00 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

14h30 : visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly

Joyau architectural de style roman, l'Abbatiale est un incontournable du Pays de Bray. Fondée par Saint Germer, elle fut ravagée par les Normands puis reconstruite au XIIe siècle. Particularité du site, vous pourrez poursuivre votre visite au sein de la Sainte-Chapelle, datant du XIIIe siècle. Témoignage du style gothique rayonnant, c'est un véritable écrin de lumière. Semblable à celle de Paris, replongez au cœur de l'Histoire et admirez ses vitraux d'origine et sa splendide rosace.

16h00 : fin de votre journée

Choisissez votre menu !

Kir Normand et canapés

Ficelle Picarde

ou

Tarte fine aux escargots

Saumon et velouté crème

ou

Veau sauce forestière

Saint-Germer aux pommes

ou

Omelette norvégienne

1/4 de vin, eau, café



Escapade 100% nature



À partir de
40.50€

/personne*

*sur une base de 30 participants
avec menu supérieur

Prestations sous réserve de disponibilités.

Le tarif comprend :
les visites des sites, le déjeuner boissons
comprises.

Le tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les
dépenses personnelles, les éventuels
suppléments du déjeuner.

Idéal pour un groupe
de 10 à 30 personnes

Le conseil d'Élise :

Profitez de cette journée au grand air
pour respirer, profiter de l'instant présent.
Prévoyez vos bouteilles d'eau !



Au programme de votre escapade...

9h30 : Randonnée dans le Pays de Bray

Michel Méline, animateur nature vous donne rendez-vous pour une randonnée alliant plaisir de la marche et sensibilisation sur la faune et la flore environnante. Au programme, une boucle d'une dizaine de kilomètres à la découverte des zones humides, des bocages du Pays de Bray et d'autres végétations autour de Saint-Germer-de-Fly.

Plusieurs randonnées sont possibles, en fonction du niveau de difficulté désiré. Faites-en la demande lors de la réservation.

12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

15h00 : visite du jardin du naturaliste

Prenez le temps de découvrir la végétation du Pays de Bray accompagné du propriétaire des lieux. Au cœur de son jardin naturel et pédagogique, Olivier vous apportera conseils et formations le temps d'une visite. À l'origine, ce jardin était une pâture abandonnée qu'il a aménagée à l'aide de méthodes douces. Sa volonté est de trouver un équilibre entre jardiner et laisser faire la nature. Vous pourrez ainsi voir des plants et graines d'espèces locales tout en flânant entre plantes indigènes et fleurs sauvages.

17h00 : fin de votre journée

Choisissez votre menu !

Kir pétillant et amuses bouches

Saumon fumé et blinis maison

ou

Vol-au-vent

Cuisse de canard farcie aux cèpes et gratin dauphinois

ou

Faux-filet sauce au choix et frites maison

Duo mousse chocolat, panna cotta et financier

ou

Tarte fine aux pommes et sa boule de glace vanille

1/4 de vin, eau, café



Des eaux aux ânes...



À partir de
39.00€

/personne*

*sur une base de 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.

Le tarif comprend :
les visites des sites, le déjeuner boissons
comprises.

Le tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les
dépenses personnelles, les éventuels
suppléments du déjeuner.

Idéal pour un groupe
de 20 à 50 personnes

Le conseil d'Élise :

L'équithérapie est très en vogue pour vider
son esprit. Profitez de pouvoir câliner les
ânes pour faire de même !

Au programme de votre escapade...

9h30 : visite guidée de Forges-les-Eaux

Partez à la découverte des trésors de Forges-les-Eaux, ville dotée d'un passé riche et diversifié. Ses eaux autrefois reconnues comme médicinales donnèrent à la France un roi : Louis XIV. Entre cures thermales, fer, faïencerie et Seconde Guerre mondiale, Forges-les-Eaux dispose de nombreuses ressources qui se révèlent lors de votre visite.

12h00 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

15h00 : visite guidée de l'asinerie du Vauroux

L'Asinerie du Vauroux est l'une des plus grandes asineries de France où de multiples races se côtoient. À la tête de cet élevage insolite, vous aurez la chance de rencontrer André qui vous partagera l'histoire et les modes de vie de cet équidé. Son objectif ? Valoriser et changer l'image de cet animal perçu comme têtu et servant auparavant à labourer les champs ou porter des charges. Vous pourrez également visiter un charmant petit musée consacré aux voitures hippomobiles.

17h00 : fin de votre journée

Choisissez votre menu !

Kir Normand et canapés

Ficelle Picarde
ou
Salade de gésiers

Saumon et velouté crème
ou
Cuisse de poulet farcie au cidre

Saint-Germer aux pommes
ou
Moelleux au chocolat

1/4 de vin, eau, café



Du beau village à la ferme...



À partir de
30.00€

/personne*

*sur une base de 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.

Visite de la ferme avec dégustation possible
uniquement le mercredi et vendredi après-midi

Le tarif comprend :
les visites des sites, le déjeuner boissons
comprises.

Le tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les
dépenses personnelles, les éventuels
suppléments du déjeuner.

Idéal pour un groupe
de 10 à 50 personnes

Le conseil d'Élise :

La visite de la ferme vous donnera l'eau à
la bouche, il vaut mieux prévoir les
bourses pour le magasin !



Au programme de votre journée...

10h00 : visite guidée du village de Lyons-la-Forêt

Comme son nom l'indique, le village dispose du plus grand massif forestier de Normandie et d'une des plus belles hêtraies « cathédrales » d'Europe. Tantôt siège militaire, tantôt lieu de villégiature et de chasse, ce fut également une destination mondaine et le village de Madame Bovary. Lieu de promenade idéal pour les amoureux de la nature, découvrez l'histoire de ses ruelles, de ses halles et admirez l'architecture de ce village considéré comme l'un des plus beaux de France.

12h00 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

14h30 : visite de la
Ferme de la Vieille Rue

Bruno vous ouvre les portes de sa ferme, le temps d'une visite. Éleveur de vaches Montbéliardes aux côtés de son fils Alexandre, Bruno fabrique un fromage typique du Pays de Bray, un camembert qu'il a nommé le « Camem'bray ». Vous pourrez découvrir la transformation du lait en produits locaux : tomme, crème fraîche, fromage frais, faisselle, il y en a pour tous les goûts. De quoi émerveiller vos papilles lors de la dégustation.

17h00 : fin de votre journée 

Choisissez votre menu !

Kir vin blanc

Assiette de cochonaille

ou

Salade de lentilles et saumon fumé

Bavette échalotes et frites

ou

Suprême de poulet sauce forestière et riz

Tarte normande

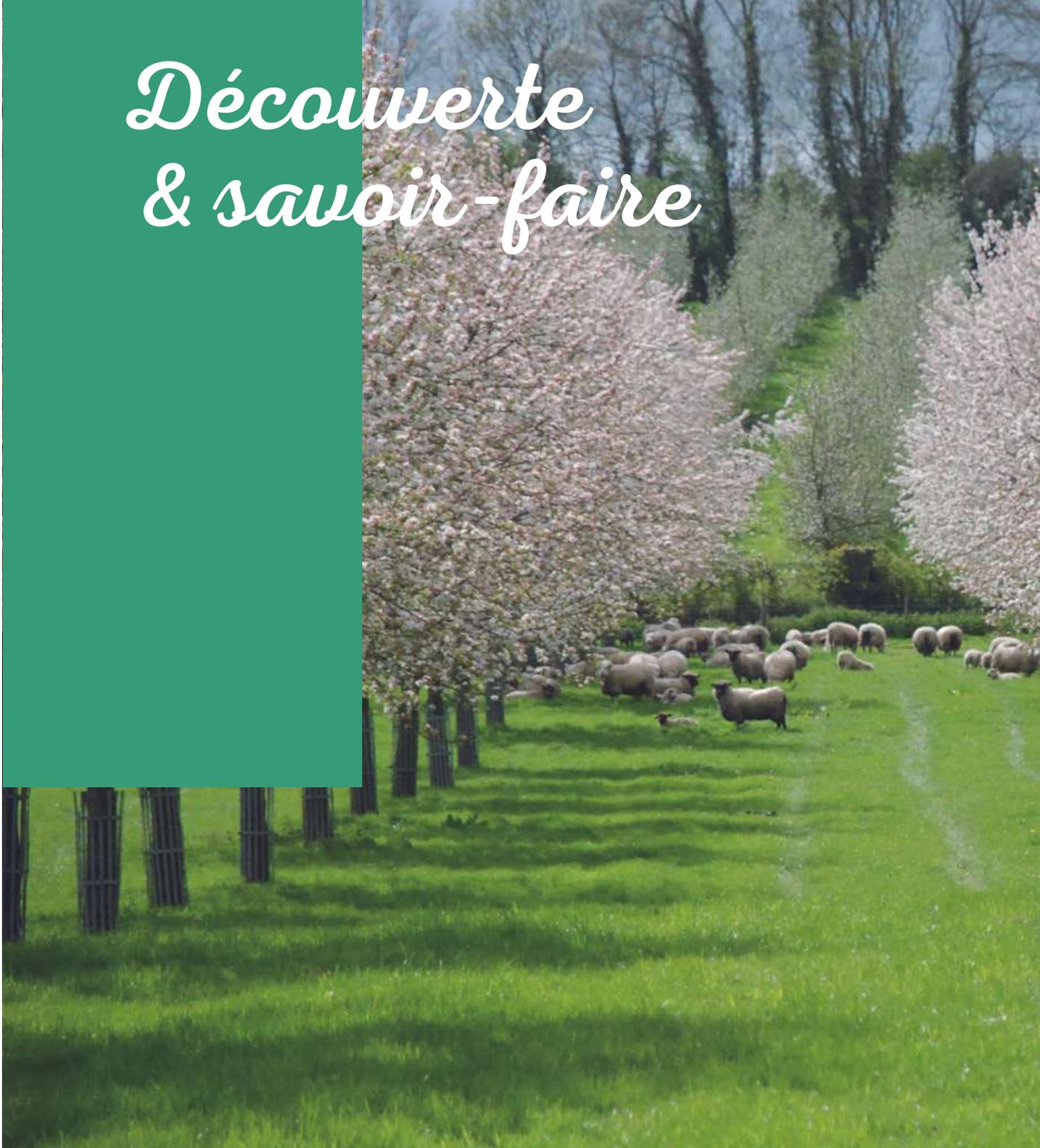
ou

Délice aux fruits rouges

1/4 de vin, eau, café



Découverte & savoir-faire



À partir de
32.50€

/personne*

*sur une base de 10 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.

Le tarif comprend :
les visites des sites, le déjeuner boissons
comprises.

Le tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les
dépenses personnelles, les éventuels
suppléments du déjeuner.

Idéal pour un groupe
de 10 à 50 personnes

Le conseil d'Élise :

La dégustation au chai vous donnera
surement des idées-cadeaux.
Prévoyez les cabas !



Au programme de votre journée...

10h00 : visite du Domaine cidricole Duclos Fougeray

Situé en plein cœur de la boutonnière du Pays de Bray, la cidrerie-distillerie se situe dans un corps de ferme à colombages et torchis typiquement brayons du XVIII^e siècle. Partez à la découverte du domaine, des chais et du verger de 15ha aspirant à des valeurs familiales, chaleureuses, naturelles, reflets de leurs produits.

Hervé et Denise vous inviteront à percer quelques-uns des secrets de fabrication du Calvados AOC ou du Pommeau, boissons typiques de Normandie.

12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

14h30 : visite guidée du musée de la Poterie à Lachapelle-aux-Pots

Le Pays de Bray est pourvu d'un trésor enfoui... l'argile. De haute qualité, elle a attiré de nombreux potiers et artisans, dès l'époque gallo-romaine, qui ont donné au territoire une certaine renommée. Le musée est pourvu de plus de 300 pièces, usuelles ou artistiques, qui vous seront présentées avec un guide local, passionné.

16h00 : fin de votre journée

Choisissez votre menu !

Kir Normand et canapés

Ficelle Picarde

ou

Tarte fine aux escargots

Saumon et velouté crème

ou

Veau sauce forestière

Saint-Germer aux pommes

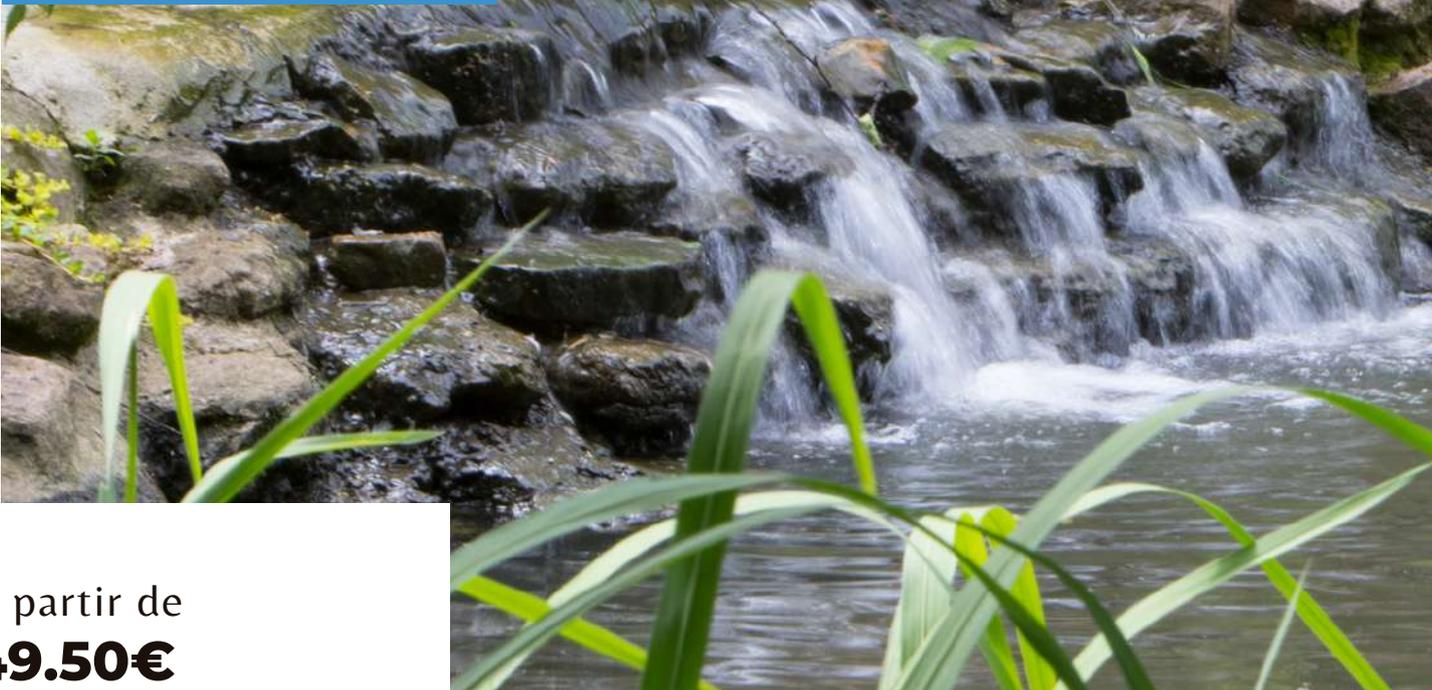
ou

Moelleux au chocolat

1/4 de vin, eau, café



Du jardin à la bouche



À partir de
49.50€

/personne*

*sur une base de 15 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.

Visite de la ferme avec transformation du lait au fromage ou traite des vaches selon le jour

Le tarif comprend :

les visites des sites, le déjeuner boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner.

Idéal pour un groupe
de 15 à 40 personnes

Le conseil d'Élise :

Laissez-vous transporter dans l'univers naturel du jardin remarquable de Catherine et Didier...



Au programme de votre journée...

9h30 : visite guidée du Jardin du Brûle

Avec Catherine et Didier, les propriétaires du jardin, découvrez ce qui fait de lui un « Jardin Remarquable » : chemins pavés à travers une végétation abondante, verger, rose du jardinier, bassin, potager... Ce jardin a été créé au fur et à mesure des années avec passion. Pour exemple : la rivière Thérain qui passe au bout du jardin a inspiré la création d'un étang et d'une cascade.

Une visite découverte riche en anecdotes, avec la sympathie des gardiens des lieux.

12h00 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

14h30 : visite-découverte de la Ferme de Jean-Marie Beaudoin

Accompagnés de Jean-Marie, Annabelle ou Clément, découvrez le domaine d'Orsimont : ferme, atelier de production et transformation, magasin. Lors de votre visite, vous assisterez à la traite des vaches ou à la transformation du lait au fromage, selon le jour choisi. Bien évidemment, vous terminerez votre journée par une dégustation de fromages de la production, accompagnés de cidre local. Quoi de mieux ?

16h30 : fin de votre journée



Choisissez votre menu !

Kir vin blanc

Œufs mimosa

ou

Salade de lentilles et saumon fumé

Jambon grillé sauce madère

ou

Suprême de poulet sauce forestière et riz

Tarte normande

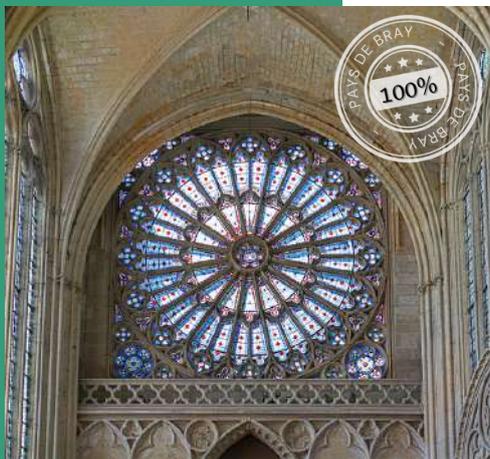
ou

Duo glacé nougat framboise

1/4 de vin, eau, café



À la carte...



Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly

Joyau architectural de style roman, l'Abbatiale est un incontournable du Pays de Bray. Fondée par Saint Germer, elle fut ravagée par les Normands puis reconstruite au XIIe siècle. Particularité du site, vous pourrez poursuivre votre visite au sein de la Sainte-Chapelle, datant du XIIIe siècle. Témoignage du style gothique rayonnant, c'est un véritable écrin de lumière. Semblable à celle de Paris, replongez au cœur de l'Histoire et admirez ses vitraux d'origine et sa splendide rosace.



Musée des Arts et Traditions Populaires

Ce petit musée communal est qualifié de simple et authentique. Plongez vous dans la vie des Brayons d'antan, qui était rythmée entre vie rurale dans les champs et vie artisanale avec le travail de l'argile. Une visite guidée qui peut venir en complément de la visite de l'Abbatiale.



Musée de la Poterie

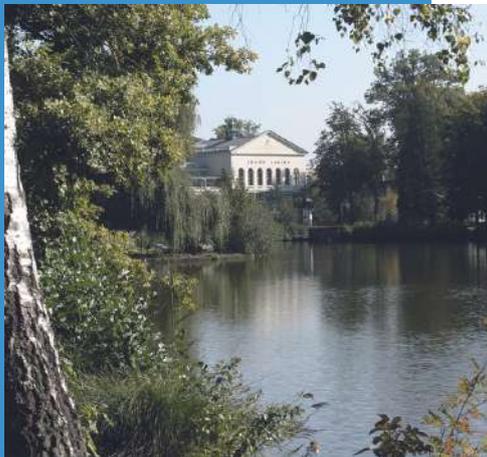
Le Pays de Bray est pourvu d'un trésor enfoui... l'argile. De haute qualité, elle a attiré de nombreux potiers et artisans, dès l'époque gallo-romaine, qui ont donné au territoire une certaine renommée. Le musée est pourvu de plus de 300 pièces, usuelles ou artistiques, qui vous seront présentées avec un guide local, passionné.



Village de Gerberoy

Aux abords des ruelles pavées, découvrez l'un des plus beaux villages de France. Les maisons du XVIIe et XVIIIe siècle, colorées, en bois, en torchis, en briques ou en silex font de Gerberoy un lieu de flânerie unique. Source d'inspiration pour l'impressionnisme, elles disposent de magnifiques rosiers grimpants sur les façades et inspirèrent notamment Henri le Sidaner. Vous pourrez également découvrir grâce à votre guide, l'histoire et le passé glorieux du village lui conférant quelques vestiges hors du temps.

À la carte...



Visite de Forges-les-Eaux

Partez à la découverte des trésors de Forges-les-Eaux, ville dotée d'un passé riche et diversifié. Ses eaux autrefois reconnues comme médicinales donnèrent à la France un roi : Louis XIV. Entre cures thermales, fer, faïencerie et Seconde Guerre mondiale, Forges-les-Eaux dispose de nombreuses ressources qui se révèlent lors de votre visite.



Visite de Lyons-la-Forêt

Comme son nom l'indique, le village dispose du plus grand massif forestier de Normandie et d'une des plus belles hêtraies « cathédrales » d'Europe. Tantôt siège militaire, tantôt lieu de villégiature et de chasse, ce fut également une destination mondaine et le village de Madame Bovary. Lieu de promenade idéal pour les amoureux de la nature, découvrez l'histoire de ses ruelles, de ses halles et admirez l'architecture de ce village considéré comme l'un des plus beaux de France.



Musée de la nacre et de la tabletterie

Le musée abrité dans une usine réhabilitée conserve et met en scène un artisanat local. Les métiers de boutonnier et de tabletier, porteurs d'une tradition multiséculaire du travail de la nacre et de matières semi-précieuses vous y seront exposés par les guides démonstrateurs. Vous découvrirez avec eux la fabrication d'un bouton de nacre dans un atelier de boutonnier fidèlement reconstitué et activé par une machine à vapeur. Une visite aussi surprenante que passionnante !



Asinerie du Vauroux

L'Asinerie du Vauroux est l'une des plus grandes asineries de France où de multiples races se côtoient. À la tête de cet élevage insolite, vous aurez la chance de rencontrer André qui vous partagera l'histoire et les modes de vie de cet équidé. Son objectif ? Valoriser et changer l'image de cet animal perçu comme têtu et servant auparavant à labourer les champs ou porter des charges. Vous pourrez également visiter un charmant petit musée consacré aux voitures hippomobiles.

À la carte...



Ferme de la Vieille Rue

Bruno vous ouvre les portes de sa ferme, le temps d'une visite. Éleveur de vaches Montbéliardes aux côtés de son fils Alexandre, Bruno fabrique un fromage typique du Pays de Bray, un camembert qu'il a nommé le « Camem'bray ». Vous pourrez découvrir la transformation du lait en produits locaux : tomme, crème fraîche, fromage frais, faisselle, il y en a pour tous les goûts. De quoi émerveiller vos papilles lors de la dégustation.



Ferme de Jean-Marie Beaudouin

Jean-Marie ouvre les portes de sa ferme, pour une visite-découverte de son métier dont il parle avec passion. Bray picard, Bray au lin, tomme au foin... autant de produits créés dans cette exploitation vous seront présentés. Vous pourrez assister à la traite des vaches ou à la transformation du lait au fromage en fonction du jour de visite choisi. Vous terminerez par une dégustation de fromages de la production, accompagnés de cidre local.



Domaine de Merval (lycée agricole)

Située dans les bocages Normands, le Domaine Brémontier Merval est un lycée agricole engagé dans une démarche d'agriculture durable. Le site entretient la diversité des activités avec ses pâturages, ses vergers, son jardin à l'anglaise, son château du XVIIe siècle et sa ferme cidrerie/distillerie. La dégustation se fait directement au chai, entourée des propriétaires des lieux, qui vous enivrent d'histoires autour de leur domaine.



Domaine Duclos Fougeray

Situé en plein cœur de la boutonnière du Pays de Bray, la cidrerie-distillerie se situe dans un corps de ferme à colombages et torchis typiquement brayons du XVIIIe siècle. Partez à la découverte du domaine, des chais et du verger de 15ha aspirant à des valeurs familiales, chaleureuses, naturelles, reflets de leurs produits. Hervé et Denise vous inviteront à percer quelques-uns des secrets de fabrication du Calvados AOC ou du Pommeau, boissons typiques de Normandie.

À la carte...



Recyclerie du Pays de Bray

Cette visite atypique et considérée comme du tourisme "industriel" vous ouvrira les yeux sur la vie des objets. Trop peu souvent réparés ou recyclés, Mehdi sensibilise le public aux "bonnes manières" pour donner une seconde vie aux objets de notre quotidien. Ce site a également un enjeu économique, car il a créé des centaines d'emplois. Laissez-vous tenter par cette visite inhabituelle, loin du patrimoine et de l'Histoire !



La Petite Bray'tagne

Pour le plus grand bonheur des petits et grands, Lucie ouvre les portes de sa ferme pédagogique avec différents buts : sensibiliser sur la faune et la flore environnante, découvrir les modes de vie des espèces à la ferme : ânes, cochons, chèvres, alpagas, lapins, cochons d'Inde, partager différents ateliers autour de thématiques qui vous tiennent à cœur. Une multitude de choses à faire dans un environnement paisible et écologique.



Jardin du naturaliste

Prenez le temps de découvrir la végétation du Pays de Bray accompagné du propriétaire des lieux. Au cœur de son jardin naturel et pédagogique, Olivier vous apportera conseils et formations le temps d'une visite. À l'origine, ce jardin était une pâture abandonnée qu'il a aménagée à l'aide de méthodes douces. Sa volonté est de trouver un équilibre entre jardiner et laisser faire la nature. Vous pourrez ainsi voir des plants et graines d'espèces locales tout en flânant entre plantes indigènes et fleurs sauvages.



Randonnée commentée avec Michel Méline

Michel Méline, animateur nature vous donne rendez-vous pour une randonnée alliant plaisir de la marche et sensibilisation sur la faune et la flore environnante. Au programme, une boucle d'une dizaine de kilomètres à la découverte des zones humides, des bocages du Pays de Bray et d'autres végétations autour de Saint-Germer-de-Fly. Plusieurs randonnées sont possibles, en fonction du niveau de difficulté désiré.

À la carte...



Jardin d'André Van Beek

Le Jardin du peintre André Van Beek vous est présenté par les propriétaires. Les sept plans d'eau, les cascades, nénuphars, hortensias, dahlias, rosiers et autres vivaces n'auront plus aucun secret pour vous; vous comprendrez l'attrait de l'artiste pour ces espèces qui peuplent son jardin. La visite sera ponctuée d'anecdotes et se terminera par la visite de la galerie de tableaux et de l'atelier de peinture.



Jardin Henri le Sidaner

Situé au cœur d'un des plus beaux villages de France, entrez dans l'univers du peintre Henri le Sidaner souvent désigné comme l'un des "derniers impressionnistes". Arborez les allées sur 3 niveaux de ce site classé "Jardin Remarquable" pour découvrir la roseraie, le jardin jaune et bleu doté d'un Temple de l'Amour jusqu'au petit atelier installé dans l'ancienne grange où l'artiste réalisait ses esquisses. Une parenthèse de douceur dans un cadre idyllique.



Jardin du Brûle

Avec Catherine et Didier, les propriétaires du jardin, découvrez ce qui fait de lui un « Jardin Remarquable » : chemins pavés à travers une végétation abondante, verger, rose du jardinier, bassin, potager... Ce jardin a été créé au fur et à mesure des années avec passion. Pour exemple : la rivière Thérain qui passe au bout du jardin a inspiré la création d'un étang et d'une cascade.

Une visite découverte riche en anecdotes, avec la sympathie des gardiens des lieux.

*Concoctez votre escapade sur-mesure
puis demandez un devis sur la journée que vous aurez choisie !*

Menus... à choisir

Apéritif

Kir normand et canapés

Entrées

Ficelle Picarde

ou

Tarte fine d'escargots

ou

Salade de gésiers

Plats

Roti de veau sauce forestière

ou

Saumon velouté crème

ou

Cuisse de poulet farcie au cidre

Fromage (en supplément)

Assiette de 3 fromages

Desserts

Saint-Germer aux pommes

ou

Omelette Norvégienne

ou

Moelleux au chocolat

Eau, 1/4 de vin, café

Merci de choisir un menu unique pour tout votre groupe. Possibilité d'adapter les menus aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.

Menus... à choisir

Apéritif

Kir à la crème et biscuits sablés

Entrées

Ficelle Picarde Maison sur sa crème au lard fumé

ou

Bray picard fermier chaud et sa salade de saison à la vinaigrette balsamique

ou

Salade de gésiers de volaille confits et de lardons, déglacés au vinaigre de framboise

Plats

Suprême de poulet "Vallée d'Auge"

ou

Rumsteak de bœuf poêlé au poivre vert

ou

Longe de porc rôtie à la moutarde à l'ancienne

Fromage (en supplément)

Fromage du Pays de Bray (servi sans salade)

Desserts

Tarte tatin tiède et sa boule de glace vanille

ou

Omelette Norvégienne flambée au grand marnier

ou

Eventail d'ananas frais et son sorbet coco

Eau, 1/4 de vin, café

Merci de choisir un menu unique pour tout votre groupe. Possibilité d'adapter les menus aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.



Menus... à choisir

Apéritif

Kir Picard et ses feuilletés

Entrées

Salade de gésiers et lardons

ou

Terrine de lapin maison

ou

Flamiche Picarde

Plats

Jambon braisé au cidre et sa jardinière de légumes

ou

Gigollette de pintade au Neufchâtel fermier

ou

Cuisse de poulet à la bière Picarde

Fromage

Assiette de fromages de nos régions

Desserts

Tarte normande

ou

Pêche melba

ou

Poire fondante au chocolat chaud

Eau, 1/4 de côte du Rhone rouge, café

Merci de choisir un menu unique pour tout votre groupe. Possibilité d'adapter les menus aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.

Menus... à choisir

Apéritif

Kir vin blanc

Entrées

Assiette de cochonaille

ou

Salade de lentilles et saumon fumé

ou

Œufs mimosa

Plats

Bavette échalotes

ou

Suprême de poulet sauce forestière

ou

Jambon grillé sauce madère

Accompagnement à choisir : frites maison ou riz ou tagliatelles

Fromage (en supplément)

Camembert sur lit de salade

Desserts

Tarte normande

ou

Délice aux fruits rouges (génoise, mousse vanille, compotée de fruits rouges)

ou

Duo glacé nougat framboise

Eau, 1/4 de vin rouge, rosé ou blanc, café

Merci de choisir un menu unique pour tout votre groupe. Possibilité d'adapter les menus aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.



Menus... à choisir



Photo non contractuelle

Apéritif

Kir pétillant et amuses bouches

Entrées

Saumon fumé et blinis maison

OU

Vol-au-vent (jambon, quenelles, champignons)

OU

Assortiment de cochonaille

Plats

Cuisse de canard farcie aux cèpes et gratin dauphinois

OU

Faux-filet sauce au choix et frites maison

OU

Langue de bœuf sauce madère et pommes vapeur

Desserts

Duo mousse chocolat, panna cotta et son financier

OU

Délice aux fruits rouges (génoise, musse vanille, compotée de fruits rouges)

OU

Tarte fine aux pommes et sa boule de glace vanille

Eau, 1/4 de vin rouge, rosé ou blanc, café

Merci de choisir un menu unique pour tout votre groupe. Possibilité d'adapter les menus aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.

Conditions de vente

Formulaire d'information standard Forfait hors internet

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme, le Client recevra toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Le Client reçoit un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Le Client peut céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le Client a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, le Client peut obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, le Client peut, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées au Client, sans supplément de prix. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Le Client a aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement du Client est garanti. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. Les voyageurs peuvent prendre contact avec CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE - 500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS CEDEX 3, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme du Pays de Valois. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L.211.1 et suivants du code du tourisme).

Formulaire d'information standard Services de voyages par tous moyens

Si vous achetez un service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : le Client recevra toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage. Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Le Client reçoit un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant. Le Client peut céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le Client peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le Client a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, le Client peut obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, le Client peut, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées au Client, sans supplément de prix. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Le Client a aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage. Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le Client est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. Les voyageurs peuvent prendre contact avec CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE - 500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS CEDEX 3, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L.211.1 et suivants du code du tourisme).

Art. 1- PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Bray, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme, et ses clients. Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er janvier 2022. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray et qui forme, avec les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art. 2 - DÉFINITIONS

- **Vendeur** : désigne l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray, organisme local de tourisme qui propose à la vente des services de voyages ou forfaits touristiques sur sa zone géographique d'intervention et en dehors dès lors que cela est contractualisé avec le territoire voisin.
- **Client** : désigne la personne qui achète ou réserve et/ou consomme un service de voyage ou forfait touristique.
- **Partenaire** : désigne toute personne productrice ou organisatrice du service de voyage ou du forfait touristique vendue au Client.

- **Contrat** : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur d'une part et le Client, d'autre part et portant sur la réservation ou l'achat d'un service de voyage ou forfait touristique. Le Contrat est composé des formulaires d'information standards applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres au service de voyage ou au forfait touristique sélectionné par le Client.
- **Service de voyage** : désigne une visite sèche achetée par le Client
- **Forfait touristique** : désigne au moins deux types différents de service de voyage aux fins du même voyage (package, circuit)
- **Canal de distribution** : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter un service de voyage ou forfait touristique (téléphone, site internet, accueil physique, newsletter...).
- **Partie** : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.
- **Site** : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : <http://www.ot-paysdebray.fr>

Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 - PORTÉE

Les informations descriptives relatives au service de voyage ou au forfait touristique proposé par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document (devis) remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engageant le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix du service de voyage ou du forfait touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix du service de voyage ou du forfait touristique, net de TVA.

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

Les tarifs mentionnés sur les documents sont calculés sur une base de 20 participants. Si le nombre est inférieur à 20 participants, le tarif sera recalculé en fonction de nombre de personnes participant au service de voyage ou au forfait touristique. Ces tarifs sont calculés sur une base hors des dimanches et jours fériés. Les prix des services de voyages ou forfaits touristiques peuvent se voir appliquer une majoration s'ils sont réalisés un dimanche ou un jour férié. Il en va de même pour les prestations dispensées en langues étrangères.

Dans certains cas, une gratuité peut être accordée au chauffeur du car. Celle-ci sera mentionnée dans le document précontractuel.

Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs et de prestations.

Le prix définitif net de TVA du service de voyage ou du forfait touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

3.4 - FRAIS DE DOSSIER

Des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur ou du type de service de voyage ou de forfait touristique.

Art.4 - RÉVISION DU PRIX

Le prix du service de voyage ou du forfait touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début du service de voyage ou du forfait touristique. À cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

Art.5 - PROCESSUS DE RÉSERVATION

Un premier devis est envoyé au Client pour acceptation du service de voyage ou forfait touristique. Après réception du devis signé, et pour toute réservation, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, d'un exemplaire du Contrat contresigné par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et du paiement de la partie du prix (30%) indiquée au Contrat.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le Vendeur a physiquement encaissé la transaction via un terminal de paiement. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résiliation immédiate du Contrat.

Art.6 - PAIEMENT DU SOLDE

Le solde du prix du service de voyage ou du forfait touristique est dû sur facture au plus tard 30 jours après la réalisation du service de voyage ou forfait touristique. En cas de non paiement dans les délais indiqués sur la facture du solde du service de voyage ou forfait touristique, une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigée au Client, en plus du montant du solde.

Art.7 - BON D'ÉCHANGE ET CARNET DE ROUTE

Dès réception du Contrat signé et du versement de l'acompte, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation du service de voyage ou du forfait touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client est obligatoire.

Un carnet de route sera également envoyé au Client par le Vendeur, en cas de réservation d'un forfait touristique.

Art.8 - DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclut pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.9 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai.

En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.10 - RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture de services de voyage ou forfait touristique compris dans le Contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables (dont conditions sanitaires strictes, liées à une pandémie)
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total du service de voyage ou du forfait touristique.

Art.11 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange et dans le carnet de route le cas échéant. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir l'Office de tourisme au +33 (0)3 44 82 62 74 ou au +33 (0)6 82 34 52 50, entre 9h30 et 17h30, le jour de la visite. En cas de visite un dimanche ou jour férié, le Client devra prévenir de tout retard le Partenaire dont les coordonnées sont mentionnées sur le carnet de route ou bon d'échange. Le prix des services de voyages ou forfaits touristiques non consommés en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement. Le Vendeur et le Partenaire se gardent le droit d'écouter toute visite pour le Client qui aurait du retard.

Art.12 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'un service de voyage ou d'un forfait touristique proposé par le Vendeur.

Art.13 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation de celui-ci et avant le début du service de voyage ou du forfait touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable (mail, courrier).

Art.14 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début du service de voyage ou du forfait touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour le service de voyage ou du forfait touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le Contrat et si l'annulation intervient au plus tard 48 h avant le début du service de voyage ou du forfait touristique.
- Si le Vendeur est empêché de fournir le service de voyage ou forfait touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début du service de voyage ou du forfait touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais à aucun dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement un service de voyage ou forfait touristique réservé de manière ferme et définitive, est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 14 ci-après.

Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client du service de voyage ou forfait touristique réservé de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. À cet égard, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordée exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48h ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Frais de résiliation pour un individuel au sein d'un groupe ou pour le groupe complet :

| | |
|---|----------------------------------|
| Délai avant le début du service de voyage ou forfait touristique: | Frais de résiliation : |
| Plus de 30 jours | 23 € par personne |
| De 30 à 22 jours | 10 % du montant de la prestation |
| De 21 à 8 jours | 25 % du prix de la prestation |
| De 7 à 2 jours | 75 % du prix de la prestation |
| Moins de 2 jours/non présentation | 100 % du prix de la prestation |

Les frais de résiliation sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Art.16 – ASSURANCE ANNULATION EN OPTION

Le Vendeur propose au Client de souscrire à une assurance-annulation pour les groupes de plus de 10 personnes :

- Assureur : Gritchen Affinity
- Pack multirisque – extension COVID (annulation y compris maladies antérieures, interruption d'activités)
- Frais de cotisation TTC : 2.5% de la valeur assurée

Pour une inscription et/ou plus d'informations, se renseigner auprès de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résiliation sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17- INTERRUPTION DU SERVICE DE VOYAGE OU FORFAIT TOURISTIQUE

En cas d'interruption du service de voyage ou forfait touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CONDITIONS PHYSIQUES

Certains services de voyages ou forfaits touristiques qui se déroulent en extérieur (notamment randonnée) nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le carnet de route ou, le cas échéant, dans un e-mail d'information.

Art. 19 – ANIMAUX

Si le Client souhaite participer au service de voyage ou au forfait touristique en compagnie d'un animal domestique, il doit expressément en faire la demande auprès du Vendeur. En cas d'acceptation de ce dernier, il précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le Vendeur ou Partenaire peut refuser de dispenser le service de voyage ou forfait touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 20 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». À défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 21 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'exécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48h ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48h suivant l'arrivée.

Art.22 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.23 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 24 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray pour l'envoi d'informations et de newsletters. Le président de la Communauté de communes du Pays de Bray a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect de l'exécution du présent contrat auquel le Client est soumis. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray, Oise tourisme.

Les données sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas à l'exécution contrat.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : contact@cc-paysdebray.fr. Consultez le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Art. 25 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées par le Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 26 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

IDENTITÉ DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIÈRE

Informations relatives au Vendeur :

Raison sociale : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE BRAY

Forme juridique : Régie intégrée

N° SIRET : 246 000 913 000 52

Code APE : 751 A

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM060120015

Adresse : 11 Place de Verdun – 60850 Saint-Germer-de-Fly

Téléphone : +33 (0)3 44 82 62 74 / +33 (0)6 82 34 52 50

Assurance RCP : le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) auprès de Groupama Paris Val de Loire afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière : le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de Crédit Agricole Brie Picardie qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.

Date d'entrée en vigueur des présentes conditions particulières de vente : 1er janvier 2022.

Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray

11 place de Verdun - 60850 SAINT-GERMER-DE-FLY

+33 (0)3 44 82 62 74

+33 (0)6 82 34 52 50

www.ot-paysdebray.fr

